

Résumé public du Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire du SLAC du 12/01/2010.

Association SLAC
12, rue Charles Gide
86000 Poitiers
e-mail : slac.asso@free.fr

Les membres de l'association SLAC, ayant pour objet la pratique et la promotion du Roller Street, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 12/01/2010 à 19h30 au SkatePark du 39 bis, Route de la Cassette à Poitiers.

Conformément aux statuts, cette assemblée générale ordinaire annuelle concerne l'exercice clos au 31 décembre 2009, et aborde les perspectives pour 2010. L'élection d'un nouveau bureau est également à l'ordre du jour, ainsi que plusieurs questions diverses.

Lecture est faite des différents rapports :

- Rapport moral d'activité 2009, présent en annexe;
- Comptes 2009, présents en annexe;
- Rapport financier 2009, présent en annexe;
- Budget 2010, présent en annexe.

Ces rapports n'appellent pas de commentaire particulier de la part des participants qui semblent favorables à leur approbation.

Puis le débat s'ouvre entre les participants, concernant la liste des projets pour 2010 proposés par les membres de l'association.

Les projets approuvés sont les suivants :

- Organisation d'un contest avant la fin de l'année scolaire. Une équipe s'est constituée autour du nouveau président. Il s'agirait d'un contest de Street. Les modalités restent à préciser.
- Renouveler l'animation sur le parking de Decathlon Vouneuil-sous-biard.
- Participer à la journée des associations 2010 : des volontaires se sont fait connaître pour tenir le stand.
- Participer au VitalSport 2010 : sous réserve que quelqu'un passe le BIF dans l'année.
- Organisation d'un barbecue. L'enthousiasme est général.

Il est alors procédé à l'élection des membres du bureau de l'association. Ils sont tous élus à l'unanimité : président, vice-président, secrétaire, trésorier.

Les élus signent la déclaration de changement de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

De l'assemblée, il a été dressé l'original du procès-verbal signé par le président-secrétaire de séance.

Au procès-verbal sont annexées les pièces suivantes :

- Feuille de présence;
- Rapport moral d'activité 2009;

- Comptes 2009;
- Rapport financier 2009;
- Budget 2010;
- Déclaration de changement de bureau.

Les membres du bureau de l'association ont tous lu et approuvé l'original du procès verbal et ses annexes.

Le procès verbal intégral peut être consulté librement par les membres de l'association, inscrits et à jour du paiement de leur cotisation, aux heures habituelles des séances, sur simple demande.